



Filière
administrative

Rapport du président du jury

CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Session 2013

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est organisé, pour la première fois, par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics des quatre départements bretons.

Il s'agit du deuxième grade du nouvel espace statutaire de la filière administrative.

Trois concours distincts d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe sont organisés : externe, interne et troisième concours.

I. CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	26 mars au 25 avril 2013
Période de retrait des dossiers	26 mars au 17 avril 2013
Date limite de retour des dossiers	25 avril 2013
Épreuves d'admissibilité	25 septembre 2013
Réunion du jury d'admissibilité	12 novembre 2013
Épreuves orales	Les 3, 4 et 5 décembre 2013
Réunion du jury d'admission	17 décembre 2013

B. Inscriptions

2 553 candidats se sont préinscrits à ce concours entre les 26 mars et 17 avril 2013.

1 838 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 7 candidats ont annulé leur inscription pendant l'instruction de leur dossier.

69 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, ancienneté non requise, activités ne correspondant pas aux missions d'un futur rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe).

Concernant le concours externe, 4 candidats ont déposé, pendant la période d'inscription, une demande d'équivalence de diplôme et / ou d'expérience professionnelle. Ces candidats ont tous reçus une décision favorable leur permettant ainsi de concourir.

Ainsi, 1 762 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante, pour 120 postes :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
1 120	589	53

Parmi ces 1 762 candidats :

- 2 candidats du concours externe ont été admis à concourir sous réserve de fournir, à la date de la 1^{ère} épreuve (25 septembre 2013), la copie d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III ;
- 1 candidat du concours interne a été admis à concourir sous réserve de fournir, à la date de la 1^{ère} épreuve (25 septembre 2013), la page 3 de son dossier d'inscription comportant sa signature.

Aucun de ces 3 candidats n'a régularisé sa situation le jour de la première épreuve, soit le 25 septembre 2013.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 120, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 74 postes,
- concours interne : 36 postes,
- troisième concours : 10 postes.

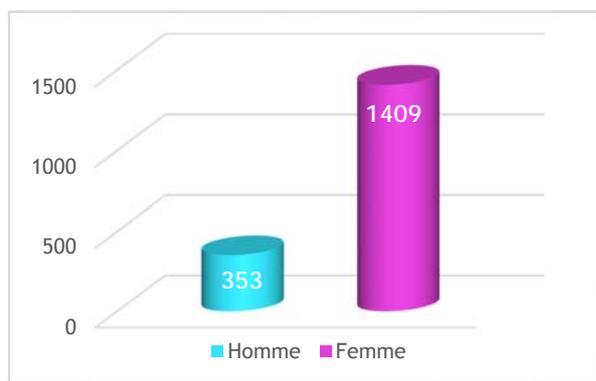
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	266	1 542 soit 87.51 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	263	
Ille et Vilaine	728	
Morbihan	285	
Hors Bretagne	220	220 soit 12.49 % des candidats domiciliés hors Bretagne

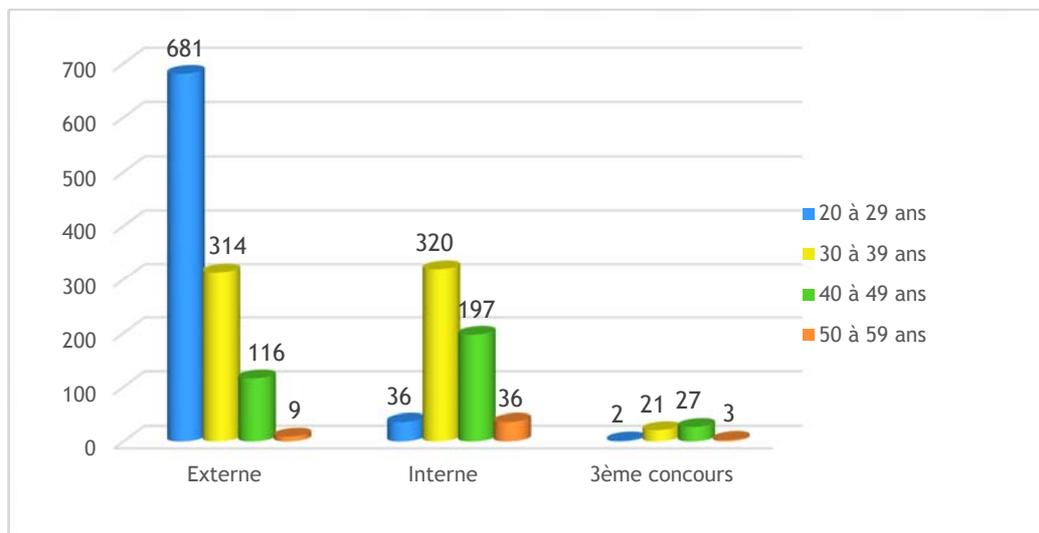
Les candidats convoqués sont domiciliés dans 49 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la majorité des admis à concourir (80 %).

C. Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 39 ans représentent la majorité des admis à concourir (89 %).

Pour le concours interne et le 3^{ème} concours, on constate une forte représentation des candidats âgés de 30 à 39 ans.

III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 25 septembre 2013 au Parc des expositions à Vitré (35), à l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré (35) et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard (35).

Taux d'absentéisme :

Le nombre de candidats présents à la 1^{ère} épreuve écrite est le suivant :

Externe	1 120 convoqués	394 présents	64,82% d'absentéisme
Interne	589 convoqués	246 présents	58,23% d'absentéisme
3 ^{ème} concours	53 convoqués	20 présents	62,26% d'absentéisme
Total	1 762 convoqués	660 présents	62,54% d'absentéisme

Sur la totalité des 3 voies de concours, 660 candidats étaient présents à la 1^{ère} épreuve, soit un taux d'absentéisme de 62,54 %.

Evènements particuliers :

Conformément à la réglementation et aux indications données aux candidats, un candidat du concours interne, arrivé 8 minutes après le retournement du sujet, n'a pas été autorisé à participer à l'épreuve du matin.

Un candidat du concours interne a quitté le site 18 minutes après le début de l'épreuve du matin pour raisons médicales.

Un candidat du concours externe a fait un malaise et a été pris en charge par les agents secouristes. Il n'a pas pu participer aux épreuves.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets des épreuves écrites sont en ligne sur le site du CDG35, www.cdg35.fr, à la rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

La correction a mobilisé 60 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

1. Correction de l'épreuve de questions de droit public et de finances

Cette épreuve écrite d'admissibilité concerne les candidats du concours externe. Elle consiste en des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coef. 1).

Les questions posées étaient les suivantes :

Question 1 : (4 points)

La clause générale de compétence. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 2 : (4 points)

L'incidence des transferts de compétences de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 3 : (3 points)

Les modes de scrutin aux élections municipales. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 4 : (3 points)

Les étapes de la procédure budgétaire dans une collectivité territoriale. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 5 : (2 points)

Les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs principales caractéristiques.

Question 6 : (2 points)

Les avantages et inconvénients de la suppression de la taxe professionnelle.

Question 7 : (1 point)

Les sanctions disciplinaires dans la fonction publique territoriale.

Question 8 : (1 point)

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
394	6,76	18,50	0,50	130

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 130, soit 33 % des copies.

Seulement 22,59 % des candidats ont une note \geq à 10 / 20.

Observations générales des correcteurs :

Sans difficulté particulière (questions classiques correspondant bien à ce qu'on attend d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe), ce sujet est toutefois très discriminant : en effet, il est impossible aux candidats de répondre aux questions posées sans un minimum de préparation préalable.

Les correcteurs regrettent ainsi un manque avéré de préparation des candidats et soulignent le manque de maîtrise de l'actualité.

Ils déplorent les nombreuses approximations, les connaissances imprécises et/ou incomplètes.

2. Correction de l'épreuve de questions portant sur les collectivités territoriales

Cette épreuve écrite d'admissibilité concerne les candidats du concours interne et du troisième concours. Elle consiste en des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée: 3 heures ; coef. 1).

Les questions posées étaient les suivantes :

Question 1 : (5 points)

Le « millefeuille territorial » : quelle réalité ? Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 2 : (4 points)

Les collectivités territoriales et le développement économique des territoires. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 3 : (4 points)

Les outils du management pour motiver une équipe. Vous structurerez et développerez votre propos.

Question 4 : (3 points)

Les communes et la réforme des rythmes scolaires.

Question 5 : (2 points)

L'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées.

Question 6 : (2 points)

Les contrats de partenariat (ou partenariats public-privé).

Résultats du concours interne :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
246	7,93	15,50	0,50	33

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 33, soit 13,41 % des copies.

28 % des candidats ont obtenu une note \geq à 10 / 20.

Résultats du troisième concours :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
20	5,50	9,00	2,00	8

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 8, soit 40,00 % des copies.

Aucun candidat n'a obtenu une note \geq à 10 / 20.

Observations générales des correcteurs :

Là encore, l'épreuve est sélective du fait de sa technicité et beaucoup de candidats n'ont pas compris l'exercice.

Les notes sont globalement médiocres et interpellent les correcteurs sur les faibles connaissances des candidats qui démontrent, là aussi, un manque avéré de préparation.

3. Correction de l'épreuve du rapport assorti de propositions opérationnelles

Cette épreuve écrite d'admissibilité concerne l'ensemble des candidats (3 voies de concours confondues). Elle consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coef. 1)

Le sujet de l'épreuve est le suivant :

*Vous êtes rédacteur principal de 2ème classe, responsable du service « Accueil et formalités administratives » de la commune de X (12 000 habitants)
Le Maire souhaite proposer aux habitants un accueil en mairie plus adapté et plus moderne.*

Dans un premier temps, en vue de préparer une réunion sur ce sujet avec plusieurs services de la commune, votre Directrice générale adjointe (DGA) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des éléments du dossier, un rapport sur l'accueil des usagers dans les collectivités territoriales.

*8 points pour le concours externe
12 points pour le concours interne et le 3ème concours*

Dans un deuxième temps, votre Directrice générale adjointe vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour définir un plan d'actions afin de permettre la modernisation de l'accueil du public au sein de la commune de X. Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

*12 points pour le concours externe
8 points pour le concours interne et le 3ème concours*

Résultats du concours externe :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
386	9,08	17,00	2,00	18

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 18, soit 4,66 % des copies.

40,41 % des candidats ont obtenu une note \geq à 10 / 20.

Résultats du concours interne :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
242	9,08	18,00	0,50	13

Le nombre de notes éliminatoires s'élève à 13, soit 5,37 % des copies.

39,25 % des candidats ont obtenu une note \geq à 10 / 20.

Résultats du troisième concours :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
20	9,05	14,00	4,50	1

1 seule note éliminatoire. 35 % des candidats ont obtenu une note \geq à 10 / 20.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet, accessible à tous, a globalement été bien compris.

Pourtant le niveau moyen s'explique par des problèmes de méthode et de qualité rédactionnelle. En effet, les solutions opérationnelles apportées par les candidats restent très limitées. Et peu de candidats sont en mesure de faire preuve d'esprit de synthèse. Les correcteurs déplorent de réels problèmes d'orthographe et de grammaire.

C. Rupture d'anonymat

Les membres du jury attirent l'attention des candidats sur le respect des consignes formulées par écrit sur les sujets, les consignes écrites... et formulées oralement.

En effet, deux copies leur ont été soumises afin qu'ils apprécient si certaines mentions, formulées par les candidats dans le corps de leurs copies, constituaient ou pas un signe distinctif.

Dans ces deux cas précis, le jury a décidé, à la majorité de ses membres, de considérer qu'il n'y avait pas signe distinctif et que les notes attribuées par les correcteurs devaient être maintenues.

D. Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		3ème concours	
Nombre de présents (à la 1 ^{ère} épreuve)	394		246		20	
Nombre de postes	74		36		10	
Meilleure moyenne / 20	16,50		16,00		10,50	
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20	97		65		3	
Décisions du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	9,00	140	9,00	96	9,00	4

soit 240 candidats admissibles

Statistiques sur les 240 candidats admissibles :

- Les femmes représentent 76,66 % des candidats admissibles (184 femmes contre 56 hommes).
- Les candidats admissibles sont domiciliés dans 14 départements différents. 89,59 % des candidats admissibles sont domiciliés en Bretagne.

Départements	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	23	215
Finistère	43	
Ille et Vilaine	112	
Morbihan	37	
Hors Bretagne	25	25

- Sur les 140 candidats admissibles au concours externe, tous les candidats sont titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant au moins deux années de formation homologué au niveau III. Aucun des 4 candidats ayant obtenu une décision favorable d'équivalence de diplôme n'a été déclaré admissible (3 absents et 1 éliminé).
- Les 96 candidats du concours interne justifient de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier.
- Sur les 4 candidats admissibles au 3^{ème} concours :
 - 3 candidats ont été admis à concourir au titre d'au moins 4 années d'activités professionnelles privées ayant été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
 - 1 candidat a été admis à concourir au titre d'au moins 4 années exercées en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

IV. INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, les 3, 4 et 5 décembre 2013.

A. Bilan des épreuves orales par voie de concours

CONCOURS EXTERNE

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

3 groupes de 3 examinateurs ont été mobilisés chacun des 3 jours pour entendre les 140 candidats convoqués.

Sur les 140 candidats convoqués, 139 candidats étaient présents (soit 0,71 % d'absentéisme).

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
139	11,38	17,00	5,00

Sur la totalité de ces 3 journées d'interrogation :

- aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5 sur 20,
- 29.50 % des candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 sur 20,
- 70.50 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

CONCOURS INTERNE

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

2 groupes de 3 membres du jury ont été mobilisés chaque jour pour entendre les 96 candidats convoqués.

Sur les 96 candidats convoqués, 95 candidats étaient présents (soit 1,04 % d'absentéisme).

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
95	11,02	18,00	5,00

Sur la totalité de ces 3 journées d'interrogation :

- aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5 sur 20,
- 31,57 % des candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 sur 20,
- 68,43 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 et 11,57 % une note supérieure ou égale à 15 sur 20.

TROISIEME CONCOURS

Rappel du libellé réglementaire de l'épreuve :

« Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe ».

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1

Les 4 candidats étaient convoqués le 3 décembre, matin, et ont tous été entendus par un groupe de 3 membres du jury.

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
4	14,50	16,00	11,00

Les 4 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 sur 20.

Observations des membres du jury sur les épreuves orales d'admission :

Les membres du jury souhaitent rappeler aux candidats qu'un candidat bien préparé à toutes les chances de réussir.

Ils remarquent la crédibilité et le sérieux de beaucoup de candidats du concours externe et du 3^{ème} concours. Ces candidats sont préparés, motivés et savent s'exprimer.

Par contre, le niveau des candidats du concours interne, à quelques exceptions, est globalement plus faible. Les membres du jury déplorent l'absence de curiosité de ces candidats qui ne savent pas répondre quand les questions s'éloignent de leur propre spécialité.

Les candidats ne doivent pas venir à l'entretien seulement avec leur expérience de rédacteur. Ils doivent se projeter sur un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe (B+). Il est fortement conseillé aussi de connaître les autres collectivités territoriales en dehors de sa collectivité d'origine.

B. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours (externe, interne et 3^{ème} concours) est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou sur une place au moins.

Ainsi, le nombre total des postes ouverts étant de 120, la limite de transfert de 25 % laisse une marge de manœuvre de 30 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		3ème concours	
Nombre de présents	139		95		4	
Nombre de postes	74		36		10	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11,00	76	11,33	40	10,67	4

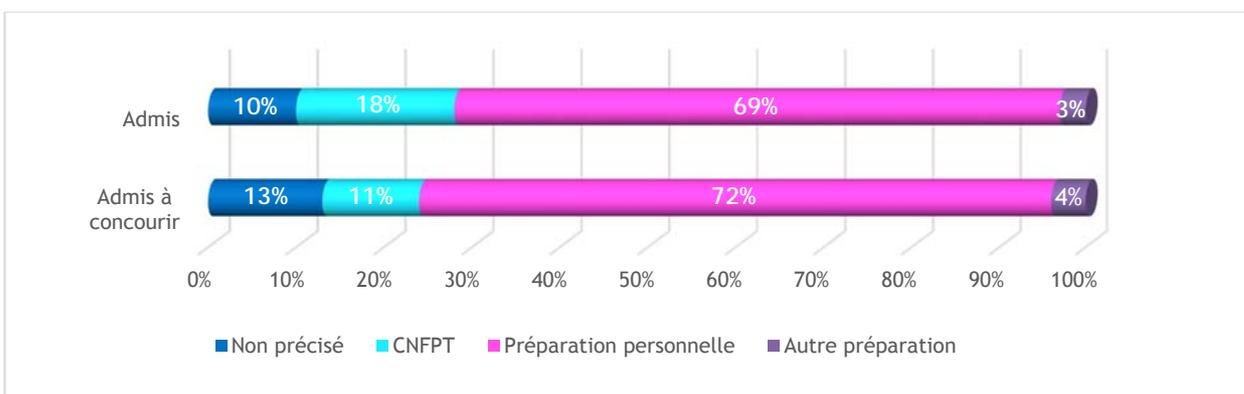
Afin de ne pas perdre de postes, le jury a décidé de transférer 2 postes du 3^{ème} concours vers le concours externe et 4 postes du 3^{ème} concours vers le concours interne.

Soit 120 candidats admis.

C. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 120 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 69 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT (CNED, IPAG, Greta) : 18 %.



Les 120 candidats admis au concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 51,67 % de niveau 1 (bac + 5),
- 42,50 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4),
- 5,83 % de niveau 3 (bac + 2).

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ce nouveau grade dans la filière administrative issu du nouvel espace statutaire.

S'agissant d'un grade de catégorie B+, le jury souligne que les candidats devraient se positionner en tant que collaborateurs. L'attente du jury était que les candidats soient évalués notamment sur leurs capacités à l'encadrement et leur autonomie.

Enfin et surtout, les membres du jury déplorent le fort taux d'absentéisme aux épreuves écrites : 62,54 %, un record pour le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Afin de tenter d'identifier les causes d'un tel taux, une enquête a été envoyée, de manière dématérialisée, à l'ensemble des candidats absents. Cette enquête a ainsi été envoyée à 1 102 candidats et 604 y ont répondu, soit un taux de réponse de près de 60 %.

Sur les 3 voies de concours, 4 principaux motifs d'absence sont avancés :

- le manque de préparation personnelle pour 23,34 % ;
- la participation à un autre concours ou examen à la même date pour 23,34 % ;
- des contraintes professionnelles pour 11,92 % ;
- un lieu d'épreuves trop éloigné pour 10,92 %.

Aucun motif majeur ne vient donc expliquer ce taux d'absentéisme.

A l'analyse de cette enquête, les membres du jury ne comprennent pas que des candidats ayant suivi la préparation auprès du CNFPT soient absents au concours pour lequel leur collectivité les a inscrits en formation. En outre, ils regrettent les incidences sur l'organisation et sur les frais engendrés par autant d'absents. Les épreuves auraient ainsi pu se dérouler en un seul lieu (au lieu des 2 centres d'écrits prévus pour accueillir le nombre de candidats inscrits) et des frais auraient pu être limités (location tables et chaises, impression des sujets, surveillance...). Ainsi, les membres du jury estiment et regrettent une perte financière de près de 20 000 € pour l'organisation de ces épreuves écrites.

Le jury espère qu'un tel taux d'absentéisme ne se reproduira pas lors de la prochaine session de ce concours prévue en 2015.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 20 janvier 2015

Le Président du jury

 Louis LE COZ
 Maire adjoint de Redon

CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2013

Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL
74	36	10	120	1120	589	53	1762	394	246	20	660	9.00	9.00	9.00	140	96	4	240	11.00	11.33	10.67	76	40	4	120